

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

**DELIBERATION N°CP2026-  
10/6/42  
DOSSIER N°7669**

**CONVENTION DE MANDAT VENTE DE MATERIELS  
REFORMES - AGORASTORE**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS  
Lucette CHENIER à Philippe BAYOL  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du  
Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

**OBJET : CONVENTION DE MANDAT VENTE DE MATERIELS REFORMES -  
AGORASTORE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de  
compétence à la Commission Permanente ;*

VU les articles L. 2211-1 et L. 2221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques portant sur la liberté de gestion des biens du domaine privé des personnes publiques ;  
VU les articles L. 321-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux enchères publiques ;  
VU le budget de l'exercice ;  
VU le rapport CP2026-10/6/42 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'approuver le recours à la société Agorastore pour la vente aux enchères publiques en ligne de véhicules, matériels et mobiliers réformés appartenant au Département ;
- d'approuver les termes du contrat de mandat et de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne joint en annexe à la présente délibération, pour une durée d'un an renouvelable, sans pouvoir dépasser 4 ans ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit contrat ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**